



A l'attention de son excellence
le Docteur Mohan Kumar,
ambassadeur d'Inde en France
13-15, Rue Alfred Dehodencq
75016 – Paris.

Bagnolet, le 4 avril 2017

Monsieur l'Ambassadeur,

Le 18 mars, le tribunal du district de Gurgaon a rendu sa décision concernant les peines appliquées aux travailleurs reconnus coupables des incidents du 18 juillet 2012 dans l'usine de la compagnie Maruti Suzuki Manesar Plant, lors desquels un dirigeant a malheureusement perdu la vie.

13 travailleurs ont été condamnés à la prison à vie, 4 autres à 5 ans de prison et 14 autres ont été libérés, leur peine étant déjà accomplie. Ces derniers ont néanmoins une forte amende dépassant leurs possibilités de paiement. 114 autres travailleurs ont été acquittés après avoir effectué 31 mois de prison préventive. Pour leur syndicat, il n'y avait aucune preuve les impliquant dans les faits qui leur étaient reprochés.

La décision du tribunal de district, après un procès de quatre ans et demi, est inacceptable !

L'Union Locale CGT Bagnolet Les Lilas condamne cette décision du tribunal et exige la libération immédiate de tous les travailleurs.

Ces décisions constituent une attaque frontale contre le droit des travailleurs de se syndiquer et, plus généralement, contre les libertés syndicales.

L'Union Locale CGT Bagnolet Les Lilas est solidaire de tous les adhérents du syndicat Maruti Suzuki et, tout particulièrement, des camarades condamnés.

L'Union Locale CGT Bagnolet Les Lilas s'associe à NTUI et à l'ensemble des syndicats qui aujourd'hui, se mobiliseront dans le monde entier pour exiger la libération immédiate de tous les condamnés. **Comme pour Sacco et Vanzetti le mouvement syndical mondial ne laissera pas commettre une injustice.**

L'Union Locale CGT Bagnolet Les Lilas et toute la CGT se montreront toujours soucieux et préoccupés du respect des libertés syndicales et des Droits humains, partout dans le monde.

La décision rendue samedi est incompatible avec ces droits fondamentaux.

C'est pourquoi, Monsieur l'Ambassadeur, nous exigeons votre intervention urgente afin que les Droits humains soient respectés en Inde.

Nous ne doutons pas que vous serez sensible à notre demande et vous saisirez l'urgence et la nécessité de votre intervention.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations les meilleures.

Jean-Pierre BLOUCH Secrétaire Général